

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 09 novembre 2023

n° 195-23 C

Objet : RS - Déploiement d'un système billettique interopérable dans l'agglomération - Approbation d'un avenant n° 5 à la convention-cadre relative à la mise en œuvre et au fonctionnement d'Oùra

- date de convocation le 03 novembre 2023
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi neuf novembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Baldoph, centre socioculturel du Pré Martin, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

étaient présents : 58

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert - Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévisse - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerincq - Micheline Myard-Dalmals - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoit Perrotton - Claire Plateaux - Thierry Repentin
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin
La Ravoire	Grégory Basin - Frédéric Bret - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Anne-Marie Barouti - Michel Dyen - Alain Saurel
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

conseillers excusés ayant donné pouvoir : 18

de Jimmy Bâabâa à Claudine Bonilla - de Vincent Boulnois à Hervé Ferroud-Plattet - de Sophie Bourgade à Florence Bourgeois - de Jean-Pierre Casazza à Pierre Brun - de Aloïs Chassot à Alexandre Gennaro - de Pierre Duperier à Christophe Richel - de Laïla Karoui à Philippe Gamen - de Sylvie Koska à Josette Rémy - de Pascal Mithieux à Luc Berthoud - de Marine Mithieux à Corine Wolff - de Raphaële Mouric à Cécile Trahand - de Marie Perrier à Eric Delhommeau - de Jean-François Poitou à Christian Berthomier - de Sara Rotelli à Marie Bénévisse - de Thierry Tournier à Jocelyne Gougou - de Alexandra Turnar à Brigitte Bochaton - de Céline Vernaz à Hélène Jacquemin - de Philippe Vuillermet à Gaëtan Pauchet

conseillers excusés : 6

Stéphane Bochet - Philippe Ferrari - Max Joly - Luc Meunier - Farid Rezzak - Walter Sartori

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 09 novembre 2023

délibération n° 195-23 C

objet **RS - Déploiement d'un système billettique interopérable dans l'agglomération - Approbation d'un avenant n° 5 à la convention-cadre relative à la mise en œuvre et au fonctionnement d'Oùra**

Christophe Pierretton, vice-président chargé de la mobilité, rappelle que le Bureau, le 13 juillet 2010 et le 8 décembre 2011, a approuvé le déploiement d'un système billettique interopérable dans le réseau de bus de l'agglomération et l'adhésion au groupement de commandes coordonné par la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du programme « centrale Oùra ».

La démarche Oùra fédère les autorités organisatrices de la mobilité volontaires du territoire Auvergne-Rhône-Alpes dans l'objectif de fluidifier les parcours des voyageurs et de leur offrir un bouquet de services de mobilité.

Cette coopération, pilotée par la Région, s'est concrétisée, en phase 1 (2005/2011) par différentes réalisations :

- la mise en œuvre de la carte Oùra, support commun de la mobilité régionale,
- l'inauguration en 2010 d'une plateforme régionale pour la réalisation des tests d'interopérabilité Oùra,
- la mise en place de nombreuses tarifications intermodales,
- la mise en place de systèmes d'information multimodaux, bassin par bassin.

La phase 2 (2012-2019) de cette démarche a permis la conception et la mise en œuvre d'un dispositif de distribution mutualisé au bénéfice des 26 autorités organisatrices partenaires du projet. Elle s'est traduite par l'achat de prestations mutualisées dans la cadre d'un groupement de commandes piloté par la Région pour le compte de tous les partenaires. Cette étape a permis la fourniture d'un dispositif mutualisé de distribution Oùra incluant la centrale Oùra (« pot commun » de données des partenaires) et le système billettique mutualisé, pour les réseaux encore non équipés de billettique ou en renouvellement. La Région a conclu, au bénéfice de la communauté Oùra, des marchés pour des missions de maintenance billettique, de réseautique et d'accompagnement (technique, juridique et financier) ainsi que pour garantir le bon fonctionnement de l'interopérabilité (gestionnaire commun Oùra et pilote opérationnel de l'interopérabilité).

Le partenariat Oùra repose sur deux documents fondateurs complémentaires, la convention-cadre Oùra, qui fixe les ambitions de la communauté, ses objectifs, ses moyens et la répartition des coûts, et la convention constitutive du groupement de commandes Oùra, qui fixe le périmètre des marchés couverts par le groupement, toutes deux signées par Grand Chambéry le 3 juillet 2012. Ces deux conventions ont fait l'objet de plusieurs avenants.

Le comité de pilotage Oùra, réuni le 4 mai 2023, souhaite porter l'ambition de faciliter l'accès à toutes les solutions de mobilité, à travers le développement des services numériques de mobilité à l'échelle régionale. À ce titre, le projet « médias et plateforme de services mobilité » inscrit dans le plan de charge de la phase 4 d'Oùra, offre un service complet pour tous et encourage l'innovation.

Il est donc proposé d'approuver la signature d'un avenant n° 5 à la convention-cadre relative à la mise en œuvre et au fonctionnement d'Oùra en Région Auvergne-Rhône-Alpes avec pour objet les modifications suivantes :

- prendre en compte les modifications intervenues depuis la signature de l'avenant n° 4 à la convention-cadre, en date du 21 décembre 2021,
- intégrer la modification des modalités de gouvernance de la cellule opérationnelle de la sécurité de l'interopérabilité,
- actualiser les modalités de financement des prestations mutualisées, notamment l'augmentation du taux FEDER et spécifier les dépenses qui relèvent du FEDER,
- modifier la participation au financement de l'information des voyageurs en intégrant les coûts du calculateur d'itinéraires dans les charges mutualisées,
- actualiser la liste des signataires de la présente convention-cadre,
- prolonger la durée de la présente convention.

Le projet joint en annexe précise les modalités techniques et financières de ces nouvelles dispositions pour l'ensemble des partenaires.

Celui-ci prévoit notamment une estimation des coûts des futurs marchés pour la période 2022-2027 et fixe les clés de répartition entre toutes les autorités organisatrices de la mobilité (AOM) partenaires, au prorata de la population et des périmètres des ressorts territoriaux, soit pour Grand Chambéry :

- des coûts d'investissement estimés sur la durée des marchés à 32 135 € HT,
- des coûts de fonctionnement annuels estimés à 82 500,47 € TTC.

Ces nouvelles dispositions financières entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2024 et s'inscrivent dans la continuité des anciens marchés.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de transport et mobilité,

Vu l'avis du Bureau du 13 juillet 2010 sur le déploiement d'un système billettique interopérable dans l'agglomération,

Vu la décision n° 234-11 du Bureau du 8 décembre 2011 approuvant l'adhésion de Grand Chambéry au groupement de commandes coordonné par la Région Rhône-Alpes,

Vu la décision n° 117-13 du Bureau du 20 juin 2013 approuvant la signature d'un avenant n°1 à la convention-cadre et à la convention constitutive de groupement de commandes relative à la mise en œuvre et au fonctionnement d'Oûra,

Vu la décision n° 132-16 du Bureau du 22 juin 2016 relative à l'approbation d'un avenant n° 2 à la convention-cadre relative à la mise en œuvre et au fonctionnement d'Oûra, et de la convention d'encaissement et de reversement de recettes pour compte de tiers,

Vu la décision n° 148-18 du Bureau du 25 octobre 2018 portant approbation d'un avenant n° 3 à la convention-cadre relative à la mise en œuvre et au fonctionnement d'Oûra et d'un avenant n° 2 à la convention de groupement de commandes,

Vu la décision n° 061-21 du Bureau du 15 avril 2021 relative à l'approbation d'un avenant n° 4 à la convention-cadre relative à la mise en œuvre et au fonctionnement d'Oûra et d'un avenant n° 3 à la convention de groupement de commandes,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve l'avenant n° 5 à la convention cadre-relative à la mise en œuvre et au fonctionnement d'Oûra,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer les pièces à intervenir.

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **195-23 C**

Objet de l'acte :	RS - Déploiement d'un système billettique interopérable dans l'agglomération - Approbation d'un avenant n° 5 à la convention-cadre relative à la mise en œuvre et au fonctionnement d'Oùra
Thème Préfecture :	1 - Commande Publique 2 - Délégation de service public 1 - Délibérations 5 - Autres
Date de l'acte :	09 novembre 2023
Annexe(s) :	avenant 5 convention oura

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20231128-lmc1H30466H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H30466H1

Date de transmission en Préfecture : 28 novembre 2023

Date de réception en Préfecture : 28 novembre 2023

Publication sur le site internet: mardi 28 novembre 2023